

Protocole suspicion de piqûre seule (hors agression sexuelle / viol)

Recueil des caractéristiques de l'exposition :

- Date / heure / lieu ;
- Localisation de la piqûre et description de la piqûre : plaie superficielle punctiforme, ecchymose, hématome, rien de visible ? Prendre ou faire prendre à la victime une photographie si possible avec repère métré ;
- Symptômes allégués et durée de ceux-ci ;
- Consommation volontaire : alcool, stupéfiant, médicament ;
- **S'assurer de l'absence de suspicion d'agression sexuelle ou de viol ;**
- **Consigner l'ensemble de ces éléments ainsi que les éventuels traitements donnés aux urgences dans le certificat médical initial à remettre à la victime.**

Conduite à tenir :

- **Médicale : cf tableau 1.** Analyses toxicologiques hospitalières (sang et urine) en fonction des protocoles locaux, surtout intéressant si délai court : $\leq 1h$ (glycémie, insuline, peptide C) ou $< 12h$ (détection max du GHB urinaire) [1-2].
- **Médico-légale :**
 - * Indication à un dépôt de plainte puis à un examen médico-légal (conseiller à la victime de ne pas prendre de médicaments ni de substances psycho actives avant les prélèvements) ;
 - * Indication à la réalisation des **prélèvements conservatoires** (2 tubes sang EDTA - bouchon violet ; 2 tubes sang Lithium Héparinate – bouchon vert foncé ; 3 tubes urine sec – bouchon rouge) pour recherche de toxiques soumission chimique [1]. Si délai $\leq 1h$: faire en plus glycémie, insuline et peptide C [2] ; En fonction des protocoles locaux ces prélèvements peuvent être réalisés et conservés ($-20^{\circ}C$) aux urgences ou à l'unité médico-judiciaire du secteur [6]. **Si des prélèvements conservatoires sont réalisés : le consigner dans le certificat médical initial à remettre à la victime.**

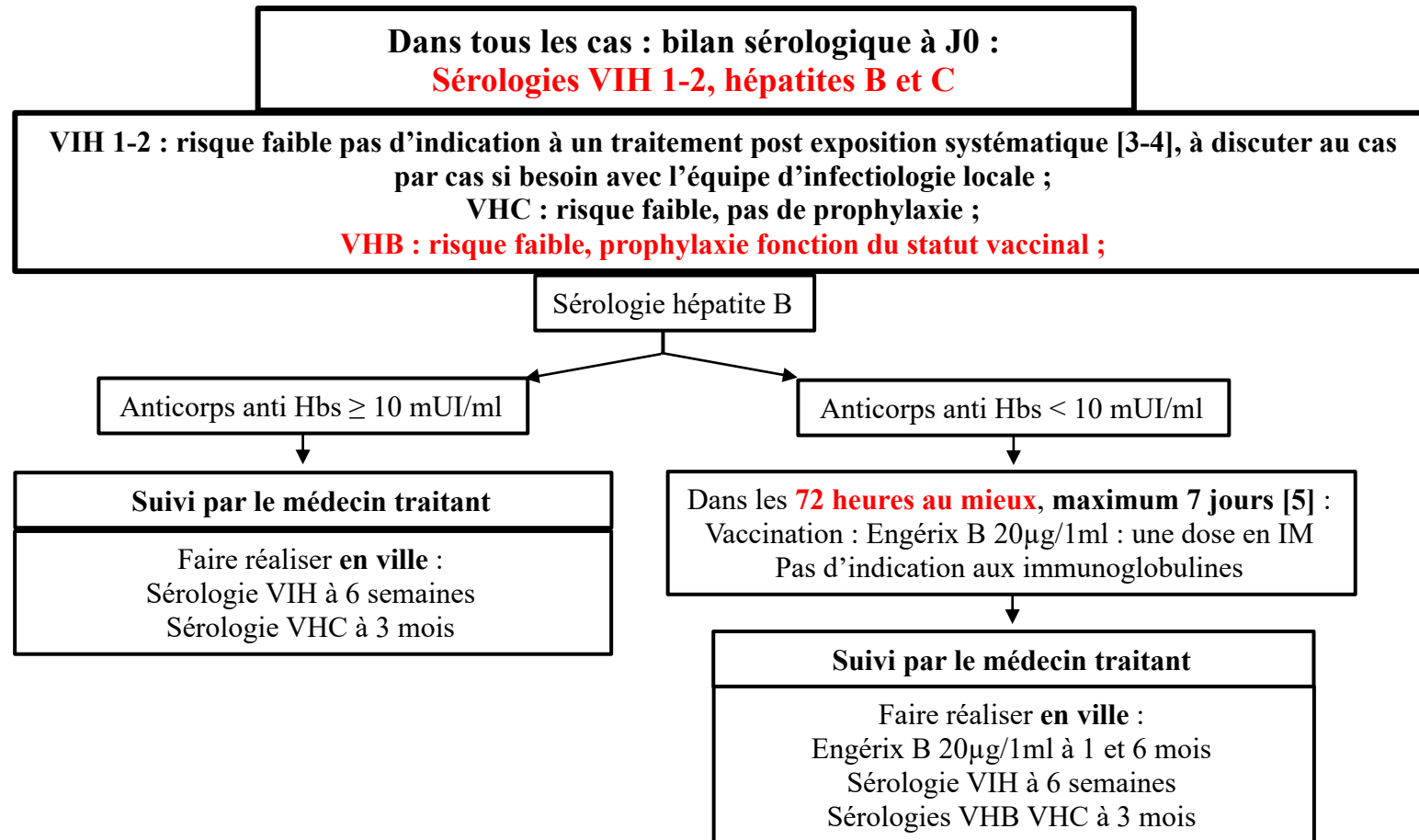
À Paris intra-muros, pas de consultation médico-légale possible sans dépôt de plainte.

Pour les autres secteurs : contacter l'UMJ locale.

En cas de question : médecin référent UMJ de l'Hôtel-Dieu 01 42 34 78 08.

Protocole suspicion de piqûre seule (hors agression sexuelle / viol)

Tableau 1 : Arbre décisionnel de prise en charge des suspicions de piqûre seule, **sans viol associé**. En cas de viol associé et de mise sous TPE, le ténofovir (Truvada®) protège du risque de contamination par le VHB pour les victimes non vaccinées, la vaccination est recommandée sans urgence.



Références : [1] Consensus SFTA, Soumission chimique : prise en charge toxicologique, novembre 2003. [2] Préconisations relatives aux investigations médico légales et toxicologiques des victimes, soumission chimique et « needle spiking », 19 mai 2022. [3] Prise en charge des accidents d'exposition sexuelle et au sang, septembre 2017, Conseil national du sida et des hépatites virales. [4] Positionnement de la Société Française de lutte contre le SIDA sur l'indication au traitement post exposition au VIH en cas de piqure malveillante d'origine inconnue, mai 2022. [5] Haut Conseil de la Santé publique (HCSP), 2014. Vaccination contre l'hépatite B : schémas vaccinaux accélérés. [6] Déploiement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé, circulaire : CRIM-2021-13/E6 – 24.11.2021, NOR JUSD2135042 C, <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45245>